



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Du Lundi 28 Mars 2022**

**Présents :**

Christine MEGEVAND, Gérard THOMASSON, Jean Paul LE MANACH, Laurent REY, Antoine GLADIEUX, Morgan HAUET, Annick PRUNIER, Roger THOMET, Nicolas VESIN

**Excusés :**

Nicolas BERTHOUD , Aurore GANDY

*Date de la convocation du conseil municipal : 21/03/2022*

\*\*\*\*\*

## DELIBERATIONS

**Vote du Compte administratif**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Gérard THOMASSON, adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Christine Mégevand, présente les résultats pour 2021 comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recette ou excédents	Dépenses ou déficit	Recette ou excédents	Dépenses ou déficit	Recette ou excédents
Résultats reportés		931 108.83		89 556.31		1 020 665.14
Opérations de l'exercice	253 727.23	466 477.19	155 714.08	143 950.61	409 441.31	610 427.80
<b>TOTAUX</b>	<b>253 727.23</b>	<b>1 397 586.02</b>	<b>155 714.08</b>	<b>233 506.92</b>	<b>409 441.31</b>	<b>1 631 092.94</b>
Résultats Clôture		1 143 858.79		77 792.84		1 221 651.63
Reste à réaliser	0	0	0	0	0	0
Résultat définitif		1 143 858.79		77 792.84		1 221 651.63

Les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus sont validés et arrêtés hors la présence du maire, par l'ensemble des conseillers présents ou représentés.

**Affectation des résultats**

Vu les résultats 2021 de la Commune de Saint Blaise faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 1 143 858.79€

Vu les résultats 2021 de la commune de Saint-Blaise faisant apparaître un excédent d'investissement de 77 792.84€

le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter :

- l'excédent d'investissement de 77 792.84€ au compte 001 excédent reporté
- l'excédent de fonctionnement comme suit : **28 603.79€** au compte 002 virement de la section de fonctionnement, et **1 115 255€** au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé.

## Vote du budget primitif

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2022

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	430 883.79	1 320 016.39
Recettes	430 883.79	1 320 016.39

Le budget primitif est adopté à l'unanimité

## Vote des taux

Madame le Maire présente à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition de 2022 des trois taxes directes locales. Il informe que le budget de la commune a été préparé en maintenant les taux identiques à l'année 2021.

Les taux suivants pour 2022 sont adoptés :

- Taxe foncière (bâti) 16.09 %
- Taxe foncière (non bâti) 24.24 %

## Demande de subvention au titre de la DSIL

Mme le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles et les Communes d'Andilly et de Saint-Blaise ont décidé, dans le cadre de leur compétence respective en matière scolaire et périscolaire, de réaliser des travaux d'extension du groupe scolaire situé sur la Commune d'ANDILLY (village de Charly) et de création d'une cantine-garderie commune aux deux communes pour répondre aux besoins de cette partie du territoire intercommunal.

Afin d'optimiser la réalisation des ouvrages, la Communauté de Communes et les communes ont conclu une convention destinée à permettre la coordination de leurs interventions, et à fixer la participation financière de chaque commune. La convention fixe la part de la commune de Saint-Blaise à 13,70% du montant des travaux.

Mme le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à la DSIL qui en 2022 soutient tous projets d'investissement répondant aux besoins d'équipement des territoires ruraux et notamment le développement des services publics en milieu rural.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Nature des dépenses estimées	Montant HT du projet	Part SAINT-BLAISE (13,70 %)	Nature des recettes	Taux
Etudes et Maîtrise d'Oeuvre	400 000,00	54 800,00	Etat - DSIL 2022	25%
Travaux HORS parking et VRD	2 024 680,00	277 381,16	Département 74 - CDAS 2023	20%
VRD et parking	792 250,00	108 538,25	Autofinancement de la commune	55%
<b>TOTAL</b>	<b>3 216 930,00</b>	<b>440 719,41</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de demande de subvention au titre de la DSIL selon le plan de financement joint.